

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 14 octobre 2021

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Denis, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bouamrane, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Filhol, M. Martin S., Mme Ségura, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° I du 14 octobre 2021

### SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 À L'ASSOCIATION « GROUPE ESSEC » POUR LA CHAIRE « STRATÉGIE ET GOUVERNANCE DE L'INFORMATION » – CONVENTION.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

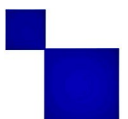
Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 6 000 euros à l'association « Groupe ESSEC » pour la Chaire d'entreprise « Stratégie et gouvernances de l'information » au titre de 2021 ;

- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé à conclure avec l'association « Groupe ESSEC »;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ladite subvention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

|                                      |                        |                                          |                                                       |
|--------------------------------------|------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*